



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Heure d'ete et heure d'hiver

Question écrite n° 38792

Texte de la question

M Alain Rodet attire l'attention de M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme sur les problemes que cree, aujourd'hui, l'adoption par la France, il y a plus de dix ans, de l'heure d'ete. S'agissant en effet des economies d'energie attendues de cette modification, il apparait que le chiffrage de telles economies s'avere aleatoire et imprecis. Par contre, il ressort que cette modification d'horaires perturbe le metabolisme et les conditions de vie de certains de nos concitoyens (en particulier les enfants), de meme qu'elle impose un surcroit de fatigue a de nombreuses categories de travailleurs (notamment les eleveurs dont le cheptel possede un rythme biologique circadien solaire fixe). Comme certaines etudes scientifiques semblent le montrer, ce decalage horaire provoque une pollution supplementaire compte tenu du fait que les gaz d'echappement des vehicules automobiles sont produits en quantite aux heures les plus chaudes de la journee. Dans ces conditions, il lui demande s'il est dans ses intentions d'engager des etudes approfondies pour juger de l'opportunit  du maintien de cette modification biannuelle d'horaires.

Texte de la r ponse

Reponse. - L'objectif essentiel de la mise en oeuvre de l'heure d'ete est de permettre la realisation d'economies d'energie qui restent, encore aujourd'hui, importantes pour notre pays. L'economie annuelle ainsi realisee est evaluee a 300 000 tonnes equivalent petrole. Ces chiffres ont ete etablis sur la base des resultats acquis en 1976 par comparaison avec la consommation d'electricite en 1975, annee qui n'avait pas fait l'objet d'un changement d'heure ; l'economie realisee correspond essentiellement a l'heure d'eclairage artificiel recuperee le soir grace a la disposition de la lumiere naturelle. Ces comparaisons ont ete realisees avec le plus grand soin, pour ne pas prendre en compte les variations de consommation liees a d'autres facteurs que le decalage horaire (jours feries, activite economique, temperature, ensoleillement, etc). Aujourd'hui, l'evolution de la structure et du niveau de la consommation d'electricite depuis cette epoque ne rend plus possible l'etablissement fiable d'un nouveau bilan energetique de cette mesure ; seule une comparaison du type precite permettrait en effet une evaluation appropriee de l'economie realisee. L'ordre de grandeur des economies d'energie peut cependant etre conserve, puisque les economies reposent sur la diminution des depenses d'eclairage et que celles-ci n'ont guere de raison de changer beaucoup d'une annee a l'autre.

Donn es cl s

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question  crite

Num ro de la question : 38792

Rubrique : Heure legale

Minist re interrog  : industrie, PTT et tourisme

Minist re attributaire : industrie, PTT et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1402

Réponse publiée le : 2 mai 1988, page 1890